



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Conférence de presse

**Dean Spielmann,
Président de la Cour européenne des droits de l'homme**

Strasbourg, le 24 janvier 2013

Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à tous pour cette conférence de presse qui précède, traditionnellement, notre rentrée solennelle. La rentrée solennelle aura lieu demain. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, elle sera précédée par un séminaire, intitulé cette fois « la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme en période de crise économique ».

J'ajoute que nous aurons deux invités d'honneur pour cette rentrée : M. Theodor Meron, Président du Tribunal Pénal International pour l'ex- Yougoslavie et M^{me} Christiane Taubira, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la France.

Merci à vous tous aussi d'avoir traversé la rivière qui nous sépare du bâtiment du Conseil de l'Europe, malgré un agenda chargé et intéressant des travaux de l'Assemblée parlementaire. J'ai moi-même reçu les hautes personnalités politiques suivantes en visite à l'Assemblée :

M. Saakashvili, Président de la Géorgie

M^{me} Severino, Ministre de la Justice de l'Italie

Depuis ce matin et au cours de la journée de demain, je recevrai également de nombreux présidents de hautes juridictions de nos États membres.

Les dossiers contenant les statistiques annuelles de la Cour vous ont été remis ce matin et je sais que vous les examinez toujours avec beaucoup d'attention. Une nouveauté cette année : des clés USB vous ont été données qui contiennent de nombreuses informations utiles parmi lesquelles les statistiques annuelles et le rapport d'activité de l'année 2012.

Vous connaissez tous l'ouvrage « La Conscience de l'Europe : 50 ans de la Cour européenne des droits de l'homme » qui a été publié en 2011, grâce à une contribution du Grand-Duché du Luxembourg, pour clore les cérémonies de célébration du 50^{ème}



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

anniversaire de la Cour et du 60^{ème} anniversaire de la Convention. Cet ouvrage n'existait jusqu'à présent qu'en français et en anglais. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une édition en russe sera prochainement lancée (à la fin du mois de février pour être précis). Vous trouverez en avant-première dans cette salle, des brochures ainsi que des exemplaires de l'ouvrage.

Comme vous pourrez le constater, l'activité de la Cour a été tout à fait exceptionnelle en 2012.

En effet, pour la première fois depuis longtemps, la courbe des affaires pendantes s'est inversée.

Nous avons tranché environ 88 000 requêtes l'année dernière dont près de 1 680 ont donné lieu à un arrêt. Le nombre de requêtes pendantes qui s'élevait à plus de 160 000 en septembre 2011 et à 151 600 au 1^{er} janvier 2012, a été ramené à un peu plus de 128 000 à la fin de l'année dernière. S'agissant des États contre lesquels les requêtes sont dirigées, vous observerez que seulement quatre États membres concentrent 54 % des affaires (la Fédération de Russie, la Turquie, l'Italie et l'Ukraine).

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et vous imaginez combien ils nous réjouissent, après toutes ces années pendant lesquelles nous les avons vus croître inexorablement. Vous aurez tout le loisir de les examiner en détail, mais si je peux faire un seul commentaire, ce sera celui-ci : ces résultats très positifs sont le fruit du travail énorme qui a été accompli au sein de la Cour, par les juges et les membres du greffe. Ce succès est principalement le fruit de la mise en place d'une section spécialement chargée du filtrage et de la mise en œuvre efficace du Protocole n° 14 (avec l'institution du juge unique). Je dois ajouter qu'un certain nombre d'États membres ont mis des juges à la disposition de la Cour et que ce soutien en ressources humaines nous a été très utile.

La presse a souvent utilisé au sujet de la Cour la formule selon laquelle elle est victime de son succès. Je peux le dire aujourd'hui : cette formule n'est plus d'actualité et ce que nous pouvons dire aujourd'hui c'est que la Cour continue d'être un succès, mais qu'elle n'est plus une victime !

Le bilan de l'année 2012 est positif à plusieurs autres égards, mais je voudrais en retenir trois :

Le premier concerne la Conférence de Brighton. Lors de la préparation de cette conférence, qui avait lieu dans le cadre de la présidence britannique du Comité des Ministres, certains ont pu avoir l'impression que notre Cour était, en quelque sorte « menacée », pour reprendre un adjectif qui a alors été utilisé par la presse. Or, la Déclaration qui a été adoptée à Brighton, sous ses aspects essentiels, constitue un puissant soutien pour la Cour. Sur le plan politique, ce texte constitue en effet une très forte déclaration en faveur de la Cour. Je dois dire que beaucoup d'États ont soutenu la Cour avec force.

Le deuxième événement très positif qui a marqué cette année est l'évaluation de la performance de la Cour par la Cour des Comptes française qui souligne les résultats et

l'efficacité de la Cour et de son greffe. Nous avons eu par la suite d'autres contacts très positifs avec la Cour des comptes. Ce satisfecit a beaucoup d'importance à nos yeux.

Enfin, vous le savez peut-être un compte spécial a été créé à l'issue de la conférence de Brighton, auquel les États qui le souhaitent peuvent abonder et qui est destiné à s'attaquer à l'arriéré des affaires, ce que nous appelons communément le « backlog ». Nous avons d'ores et déjà reçu des contributions en provenance des pays suivants : Allemagne, Autriche, Arménie, Azerbaïdjan, Chypre, Finlande, Irlande, Lichtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Turquie et ce pour un montant approximatif de 420 000 euros. Je remercie les États qui nous ont, une fois de plus, témoigné leur confiance.

Je suis prêt maintenant à répondre à vos questions, ainsi que notre Greffier, Erik Fribergh, qui va m'assister lors de cette conférence.